



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

L'Institut de Formation d'aides-soignants de Cambo assure depuis 1973 la formation initiale d'élèves aides-soignants. Il est intégré d'un point de vue administratif et financier à l'association AIEC :

Cette Association Inter-Etablissements de Cambo-les-Bains a été créée en 1966 à l'initiative d'une douzaine de chefs d'établissements de sanatoriums et maisons de cure de Cambo. L'objectif initial de cette association, particulièrement avant-gardiste pour l'époque, était de mutualiser des moyens afin de faciliter la réinsertion sociale, professionnelle et culturelle, des malades atteints de tuberculose et d'éviter leur désœuvrement induit par la durée des séjours de deux ans en moyenne. En 1972, l'Association a sollicité et obtenu l'agrément pour la création d'une formation professionnelle destinée à offrir au personnel des établissements de soins adhérents, la possibilité d'accéder à la qualification d'aide-soignant.

Ce statut associatif offre à l'IFAS un fonctionnement atypique et riche à la fois permettant un partage de valeurs communes, un partenariat, des échanges et une étroite collaboration.

Les valeurs de notre Institut :

- Son appartenance à une Association Loi 1901, association à but non lucratif
- Sa dimension humaine et conviviale.
- Une pédagogie centrée sur l'élève favorisant le développement personnel et professionnel avec des projets pédagogiques évolutifs prenant en compte les besoins et demandes de formation des apprenants.
- Des méthodes pédagogiques variées qui privilégient les interventions en petits groupes facilitant ainsi la circulation des savoirs, l'expression, la réflexion et l'analyse professionnelle.
- Une professionnalisation ainsi qu'une approche plurielle et transversale des enseignements dans le but de former des soignants compétents et adaptés aux différents secteurs d'exercice professionnel.
- Un partenariat efficace avec de nombreux établissements permettant des stages très diversifiés, situés dans le Pays Basque et le Sud des Landes.
- Un maintien des valeurs humanistes tant au niveau des pratiques de soins qu'au niveau de l'accompagnement pédagogique.

Soutenez aujourd'hui la formation des professionnels de santé de demain !

- Pourquoi nous avons besoin de la taxe d'apprentissage ?

Chaque année, le soutien témoigné par le versement de votre taxe d'apprentissage nous permet d'adapter nos enseignements aux besoins évolutifs de la population en matière de santé, tout en veillant à la qualité de la vie de nos élèves.

Nos projets à venir portent sur l'individualisation des parcours de formation et la modernisation de nos méthodes pédagogiques par le développement des outils numériques. Atteindre ces objectifs nécessite des investissements importants pour lesquels votre contribution est une ressource fondamentale. En nous versant le solde de votre taxe d'apprentissage vous contribuerez à la formation des professionnels de santé de demain ainsi qu'à une œuvre d'intérêt général en faveur de la santé pour tous.

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation du solde de sa taxe d'apprentissage. En 2020, en application de la réforme "Avenir professionnel", vous aurez le choix de l'organisme habilité auquel vous pourrez directement verser le solde de votre taxe.

- Depuis janvier 2020, les modalités de versement de la Taxe d'Apprentissage ont changé

Avec la loi « Avenir professionnel », vous pouvez décider de l'affectation du solde de votre Taxe, 13% (anciennement barème), en le versant directement à l'organisme de formation habilité de votre choix.

Masse salariale (Base SS) x 0.68% = 100% TA brut due	
Part Apprentissage = 87%	Solde (ancien Hors Quota ou Barème) = 13%
Cette part sera reversée à France Compétences afin d'assurer le financement des contrats d'apprentissage, en respect du principe : Un jeune, une entreprise = un contrat = un financement	Part libératoire que vous pouvez verser directement à l'Organisme habilité de votre choix, sans passer par un intermédiaire

- Comment nous verser le solde de votre Taxe d'Apprentissage 2020 ?

Directement à l'Institut de formation d'Aides-soignants de Cambo-les-Bains, **avant le 31 mai 2020** :

⇒ Par virement ou par chèque, il suffit de compléter et de nous retourner par mail ou par courrier le formulaire ci-dessous joint à cette plaquette.

⇒ Notre Organisme vous fournira en retour, le reçu libératoire

Votre interlocuteur : Sophie TREGOAT – 05.59.29.70.48 – aiec@orange.fr



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Promesse de versement

(Date limite de versement : le 31 mai 2020)

Votre Société	
• Nom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Code NAF/APE :	Siret :
• Contact Taxe d'apprentissage	
Nom/Prénom/Fonction :	
Téléphone :	Mail :

► **Promesse de versement**

Je m'engage à verser tout ou partie du solde de la Taxe d'Apprentissage à l'Institut de Formation d'Aides-soignants de Cambo-les-Bains.

Numéro UAI : 0641182N	Solde (13%)
Montant en €€

► **Cette promesse de versement est à retourner par courrier ou par mail :**

IFAS /AIEC
6 Square Albeniz / 64250 Cambo-les-Bains – 05.59.29.70.48 - Email : aiec@orange.fr

Modalités pratiques pour effectuer votre versement :

Par chèque	Par Virement
A l'ordre de l'AIEC	Code établissement : 13335 Code guichet : 00040 N° de compte : 08925739936 Clé : 15 Domiciliation : CE AQUITAINE POITOU-CHARE IBAN : FR76 1333 5000 4008 9257 3993 615

Notre Organisme vous fournira en retour, un reçu libératoire.

Nous vous remercions sincèrement de votre soutien.

